



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUN 2001

**Révision du Plan d'Occupation des Sols : modification pour mise  
en concordance avec la servitude du plan de prévention des risques  
d'inondation après sursis à application**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012342001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Révision du Plan d'Occupation des Sols : modification pour mise  
en concordance avec la servitude du plan de prévention des  
risques d'inondation après sursis à application**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La révision du Plan d'Occupation des Sols a été précédemment approuvé lors du Conseil Municipal du 16 février 2001. Le dossier déposé en préfecture a été examiné par les services de l'Etat au titre du contrôle de Légalité.

Par courrier du 3 mai 2001, Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres a informé Monsieur le Maire que la délimitation des zones inondables définies dans le Plan d'Occupation des Sols ne respecte pas les prescriptions du Plan de Prévention des risques d'inondation figurant en servitude d'utilité publique approuvé par arrêté préfectoral du 3 juillet 1998.

En conséquence, Monsieur Le Préfet suspend l'opposabilité aux tiers du Plan d'Occupation des Sols révisé.

Les dispositions du Plan d'Occupation des Sols devant être conformes aux servitudes d'utilité publique, les planches de zonage ont été rectifiées en conséquence.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications de zonage demandées par Monsieur Le Préfet.

Par ailleurs, les dispositions prévues dans le document approuvé le 16 février 2001 avaient été prises en considération des requêtes déposées lors de l'enquête publique portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols, après vérification que les terrains concernés n'étaient effectivement pas inondables.

Il est également demandé au Conseil Municipal :

- d'émettre le voeu que le Plan de Prévention des risques inondation soit modifié en tenant compte desdites requêtes.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)